

RSPG

Réunion du Comité Directeur, Lundi 14 novembre 2022

Salle G. Giroud/ASCEE/ Patac 05000 Gap

Membres présents :

Mesdames : Florence Bompar (FB), Geneviève Guinépain (GG), Claude Cottereau (CC), Catherine Varin (CV)

Messieurs : Henri Cirera (HC) Dominique Marais (DM) Jean François Monnet (JFM), Daniel Bérard (DB)

Excusés : Simone Borel, (SB), Patrice Rabot (PR), Richard Mazzella (RM),

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du CR de la réunion du 05.09.2022
- 2 - Tour de table, activités RSPG Septembre, Octobre et Novembre 2022
 - 2.1 – Paiement du supplément de 55 € pour la gym.
- 3 - Journée animateurs CORERS Paca du 18.10.2022, commentaires
- 4 – AG RSPG du 19.10.2022, commentaires (voir également § 8)
 - 4.1 - Décision du Codir / DM Vice-Président ?
- 5 – Soirée accueil des nouveaux adhérents 09.11.2022, rapport et conclusions
- 6 – AG CODERS 05 du 28.09.2022, commentaires
- 7 – Réunions FFRS des 19 et 20 Oct. 2022 / Carry-le-Rouet.
Rapport RM, conséquences pour la RSPG
- 8 – Question soulevées lors de l'AG
 - 8.1 – Participation aux frais de covoiturage / trop / pas assez
 - 8.2 – Indemnisation des frais de reconnaissance rando
 - 8.3 – En question, intérêt du certificat médical et du questionnaire santé
 - 8.4 – Responsabilité de l'animateur / participant accepté ou refusé
- 9 – Déclaration d'accident, rappel procédure
- 10 – Questions diverses
 - 10.1 – Rencontres interclubs
 - 10.2 – Réapprovisionnement T-Shirts
- 11 – Date prochaine réunion.

Début de la séance à 10h15.

1 - Compte rendu de la réunion Codir du 05/09/2022 approuvé à l'unanimité.

2 - Tour de table des activités en Septembre, Octobre et Novembre 2022

En l'absence de SB, pas de commentaires précis sur les randonnées pédestres réalisées durant ces trois mois.

Le tennis de table se déroule bien et compte 50 participants. Compte tenu de ce chiffre important, DM nous demande de ne plus prendre d'inscription.

Les séances de Hatha Yoga se passent bien avec une vingtaine de participants au cours de 10 h et un peu moins au cours de 8 h30. Il faut noter une bonne fréquentation à ces cours.

Toutes les séances d'aquagym sont maintenant complètes et assidument fréquentées.

CC nous confirme qu'il reste des places aux séances de GMF car il n'y a que 9 personnes à la séance de 8 h et 19 à la séance de 9 h. En effet, certains participants bien qu'inscrits ne sont pas venus aux cours. 5 personnes n'ont pas répondu malgré les relances au paiement du complément de 55 € par CC. Or, ce complément de 55 € avait été calculé en fonction du nombre d'inscrits (Voir notre CR du 13 juin 22 : *la participation par adhérent sera de 55 € si 40 personnes inscrites au cours ou bien 76 € s'il y a 30 personnes*). Seule une trentaine de participants ont réglé ce complément. D'où une perte financière pour notre club d'environ 600 €.

Aux inscriptions de la saison 2023/2024, Il est décidé de faire payer tout de suite la cotisation pour le professeur de GMF.

Jean Paul Maurel, animateur Tai Chi, confirme qu'il reste de la place à chaque séance à savoir le lundi 10 places et 5 places le vendredi.

3 – DM spécifie qu'à cette journée animateurs Corers Paca, il y avait des activités physiques et que certains sont venus en pantalon alors que le temps était beau et chaud. Des tenues sportives et shorts auraient été plus appropriées. Belle journée de plein air sous le signe de la convivialité. Voyage en mini bus à Carry Le Rouet avec 11 animateurs RSPG et un seul de Veynes. Pas d'animateurs des 3 autres clubs.

4 – DM nous présente l'article de Benjamin Astier du Dauphiné Libéré suite à l'AG du 19/10 intitulé **Retraite Sportive : 300 adhérents et une bonne santé**. Il est actuellement affiché dans notre local. Cet article est positif et 3 personnes sont venues s'inscrire après en avoir pris connaissance.

Retraite sportive : Cette appellation n'est-elle pas surannée ? Devons-nous changer le logo ? A revoir. Cela demande un travail important car il faut changer les intitulés, les textes dans tous les documents du club et faire les déclarations officielles

Nous constatons qu'un nombre non négligeable d'adhérents viennent s'inscrire pour bénéficier des sports en salle bien moins chers qu'offre notre club grâce au bénévolat des animateurs. Nous devons rechercher une solution pour les inciter à participer aux autres sports qu'offre notre club avec la licence fédérale.

Dominique Marais, suite à son élection lors de l'assemblée générale du 19 octobre 2022 et à la démission de Richard Mazzella est élu à l'unanimité par le CODIR au poste de Vice-Président.

Lettre du 09/11 de Richard Mazzella qui confirme son souhait de démissionner du poste de Vice-Président de la RSPG mais rester membre de notre CoDir ainsi que sa démission du Coders 05 en 2024, fin de son mandat.

Voici ce qu'il nous écrit : *Je confirme mon souhait de démissionner du poste de Vice-président de la RSPG, bien trop occupé avec le Coders et les épreuves qui attendent la FFRS et ses adhérents d'ici à la fin de l'année, et je l'espère , pour 2023 et 2024, fin de mon mandat*

Bien avec vous. Richard Mazzella

DM se charge des demandes de subventions hormis celle du département (à voir peut-être avec Nathalie notre animatrice en formation de Yoga qui est salariée du Conseil Départemental)

5 – Bilan positif de cette soirée. Il y avait une trentaine de nouveaux adhérents présents. Présentation par chaque animateur de son activité. A noter que certains anciens adhérents ont cette année inscrit leurs conjoints à la RSPG.

DB nous rappelle que le Coders05 participera pour 2 € pour chaque personne qui assistait à cette réunion des nouveaux inscrits à notre club soit 50 personnes.

6 – L'Assemblée générale Ordinaire du Comité Départemental de la Retraite Sportive des Hautes-Alpes – CODERS 05 - s'est tenue le 28 Septembre 2022 de 9h30 à 12h30 dans la salle de la Maison de Quartier de Charance, à Gap. Pour connaître la totalité des commentaires de cette assemblée, se reporter au compte rendu publié sur le site du CODERS 05. En raison des intempéries, les activités extérieures n'ont pu avoir lieu ce qui eut pour conséquence l'absence de nombreuses personnes.

7 – RM a assisté aux réunions FFRS des 19 et 20 Oct. 2022 à Carry-le-Rouet. Voici ce qu'il nous écrit :
La question des assurances est toujours sans réponse fédérale malgré les relances, dernière en date ce matin. Je me bats avec d'autres élus Fédéraux pour éviter une augmentation démentielle et irréaliste du prix de la licence (de 15 à 25€.....selon des calculs plus ou moins politiques.....) qui servirait à changer dans son intégralité le Système Informatique. De nombreux élus sont « vent debout », mais la Présidente et quelques élus du bureau iront semble-t-il jusqu'au bout et soumettront ce projet au vote de l'AG des 14 et 15/12 à Rennes. Il en va du devenir de la FFRS, des Corers et des Coders
Des précisions seront données en CODIR du CODERS le 2 décembre prochain.

8 - 1

DM propose un calcul basé sur VIA MICHELIN.

HC propose un autre calcul concernant la participation aux frais de covoiturage basé sur le montant des frais de véhicule calculé par les services fiscaux. Les deux calculs permettent d'arriver à un résultat à peu près identique.

Exemple :

Coût du voyage pour 50 km ALLER 0,324 €/ km, soit la totalité du trajet pour 100 km : 32,40 €

	Coût/passager	Indemnisation du chauffeur
Pour 1 chauffeur et 3 passagers	8,10 €	23,40 €
Pour 1 chauffeur et 2 passagers	10,80 €	21,60 €
Pour 1 chauffeur et 1 passager	16,20 €	16,20 €

C'est ce calcul qui est adopté par les membres du CODIR. Il serait souhaitable que les clubs du 05 harmonisent le calcul des frais de participation au covoiturage car ces différences entraînent des discussions qui pourraient être évitées. Nous souhaitons profiter d'une prochaine réunion du codir du CODERS pour essayer de trouver un accord entre les clubs à ce sujet.

8 – 2

La question des frais d'indemnisation pour les reconnaissances de randonnées a déjà été traitée lors d'un précédent CODIR. Ces frais de reconnaissance sont admissibles à la réduction d'impôt pour les dons aux associations dans la limite de 60% de leur montant. Ils doivent figurer avec un justificatif du club sur de la déclaration d'impôts

8 – 3

Lors de la réunion des animateurs de la région sud PACA à Carry le Rouet, HC et SB ont assisté à une conférence animée par le médecin président de la commission médicale nationale. Il nous a informés que lors de la prochaine AG de la FFRS Il serait proposé la suppression de l'obligation de fournir un certificat médical pour s'inscrire dans les clubs. Selon la décision prise par cette instance les clubs pourront décider de ne plus l'exiger.

Un changement dans l'approche médicale met en avant la responsabilité de chaque individu qui doit adapter sa pratique sportive en fonction de son état de santé. Reste pour les clubs à informer sur le niveau de difficulté des activités qu'il propose. Dans le même ordre d'idée un animateur peut refuser une personne pour une activité s'il pense qu'elle n'a pas le niveau physique suffisant ou que son équipement n'est pas adapté.

8 – 4

Lors de cette conférence le sujet des chutes a été abordé car elles sont en nombre important et entraînent quelquefois des séquelles ou des complications médicales graves qui peuvent aller jusqu'au décès. Ce problème doit être pris en considération et faire l'objet de prévention dans la pratique sportive mais aussi dans la vie courante.

8 – 5

L'annonce du répondeur téléphonique concernant le programme hebdomadaire sera supprimée. Il est décidé d'enregistrer une annonce permanente qui proposera de se connecter sur le site pour connaître le programme des activités et les informations nouvelles du club. HC se désigne pour rédiger et nous soumettre un texte. Nous trouverons des solutions pour les 6 personnes qui n'ont pas accès à internet.

9 – RM confirme dans son communiqué que la question des assurances est toujours sans réponse fédérale à ce jour malgré les relances et notamment celle du 9 novembre.

Il faut rappeler que sur le site RSPG05.org et cela a déjà été rappelé dans notre précédent CR de CODIR, il y a une rubrique

« Documents à télécharger » puis une sous rubrique intitulée Déclarations d'accidents. On peut alors télécharger les documents suivants : « Que Faire en cas d'accident » et « Déclaration d'accidents »

DM va envoyer un mail à ce sujet à tous les animateurs.

Il existe aussi un petit document émis par la FFSS (dépliant 55 x 82 mm, résumé des premiers secours) que les animateurs devraient tous avoir à portée de main. Il semble que ce n'est pas le cas. DM verra avec Annie Maurel comment se procurer ce document auprès de la FFSS.

10 – 1

Il y aura des rencontres interclubs. Par exemple suite à la rencontre de tennis de table à Marseille fin novembre, une journée rando devra être organisée au printemps prochain par notre club à GAP pour leur venue. Il n'y aura pas que des pongistes mais également des randonneurs.

10 - 2

Réapprovisionnement des Tee-shirts pour 1000 € environ soit une centaine de Tee-shirts. JF s'occupe de ce réapprovisionnement et va prospecter.

10 – 3

Le tableau des permanences du mercredi matin pour Janvier – Février – Mars 2023 devra être édité début décembre et soumis lors de la prochaine programmation des randonnées aux animateurs.

Gigi Giraud et Catherine Gally acceptent de se former pour mettre en place au sein de notre club l'activité « ACTIV'MEMOIRE ». HC souhaite qu'elles lui envoient un mail de motivation. Ces deux personnes ont été prévenues à ce sujet.

FB expose le cas du parking du Sénateur à utiliser pour les randonnées prévues dans le Dévoluy ou Ceûse et vers les vallées du Buech. Pour les piétons, il y a la navette RNE Balmens – Saint Louis qui part de Gap en direction de Saint Louis qui les déposera au parking. HC suggère de prendre auparavant le temps de communiquer cette info aux animateurs à la prochaine réunion de programmation des randonnées.

HC est relancé par l'OMS pour désigner un dirigeant particulièrement méritant ayant au moins 10 ans d'ancienneté pour recevoir une récompense. Daniel Bérard est proposé.

11 – La prochaine réunion aura lieu **le lundi 23 janvier** à 10 h à la salle Giroud / Ascee / Patac

La séance se termine à 12 h 15.

Le Président
Henri CIRERA

Le Secrétariat
Catherine VARIN / Florence BOMPAR